



NOTE DE SERVICE N° 0069 /MEF-DGD DU 20 APR 2022

### A tous :

- Chefs BCI, BEAC, CFP ;
- Directeurs Centraux ;
- Directeurs Régionaux ;
- Chefs de Bureaux, de Brigades et Postes des Douanes.

**Objet : Mise en production de la sélectivité dynamique.**

Dans le cadre de la gestion des risques et de la sélectivité automatique des contrôles douaniers, le comité de sélectivité élargi aux experts de la CNUCED, a configuré et testé avec succès le module de gestion de la sélectivité dynamique.

La sélectivité dynamique permet, à partir des infractions relevées, d'estimer la probabilité de fraude des déclarations, à l'aide d'un modèle statistique de calcul de score suite aux éléments de risques observés auxquels sont appliqués des coefficients de pondération. Selon le niveau de ce score, par rapport au seuil fixé, l'on oriente les déclarations vers un circuit donné de contrôle.

Pour rappel, SYDONIA World comporte quatre circuits :

- Circuit rouge: contrôle physique et documentaire ;
- Circuit jaune : contrôle documentaire ;
- Circuit bleu : contrôle a posteriori
- Circuit vert : absence de contrôle.

Pour le lancement de cette sélectivité des risques dynamiques, il a été retenu les critères de risques suivants: importateur, origine, code SH, déclarant, provenance, régime, conteneur. Les critères sont créés au démarrage et le système les alimente, automatiquement à chaque fois qu'il rencontre une nouvelle donnée.

Dans SYDONIA World, la sélectivité dynamique des risques est fondée sur les résultats fournis par les vérificateurs suite aux contrôles effectués. Aussi, le rôle du certificat de visite est-il prépondérant, puisque c'est dans ce document que sont consignées les constatations du vérificateur.

Ainsi, le service est informé de la mise en production du module de gestion de la sélectivité dynamique des contrôles douaniers de Sydonia World à compter du jeudi 21 avril 2022.

J'attache du prix à l'application de la présente note de service et à la rédaction correcte du certificat de visite, dont vous me rendrez compte des difficultés éventuelles de mise en œuvre.

**Ampliations :**

- MEF-SG ..... 01 P/CR
- DRCRI..... 01P/Sulv
- Ttes Dtions R ..... 13
- Archives.....01

LE DIRECTEUR GENERAL

Inspecteur Général Amadou KONATE

